



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021 A 18H30 AU FORUM**

Étaient présents : Yves CAZORLA, Patrick PANNETIER, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjoint, Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Mélina JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Cindy BONILLO, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Marcel LOZZI, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : **Jean-Luc CANILLOS**

Désignation du secrétaire de séance :

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

Adoption du PV du conseil municipal du 14 avril 2021,

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

Désignation des 2 assesseurs : Mélina JOLI et Carole TORRES

<b>DOSSIER N°1 – AFFAIRES GÉNÉRALES – MAINTIEN OU NON AU POSTE D'ADJOINT DE M. Patrick PANNETIER – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE</b>
---

Lors du débat du Dossier n° 1, 14 élus ont quitté la séance à 19h40 : M. Patrick PANNETIER, M. Jean-Claude MAGÈS, Mme Patricia CHENEL, M. Florian REYROLLE, M. Bernard BOUGÉ, Mme Claudine CHASTEL, M. Pascal LENTHERIC, M. Jonathan MIGNÉ, M. Marcel LOZZI, Mme Carole TORRES, M. Philippe PECOUT, Mme Maha OUTALEB, M. Jean-Pierre LAFFONT, Mme Marie-Laure PETIOT et 15 élus étaient présents au moment du vote.

Considérant la demande écrite de retrait de la totalité des délégations de M. PANNETIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, à Monsieur le Maire, en date du 15 avril 2021, je vous informe que l'arrêté de retrait de ces délégations a été pris le 20 avril 2021 pour être exécutoire à compter du 21 avril 2021.

Considérant l'élection des adjoints en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-18 du C.G.C.T., il convient désormais que le Conseil municipal se prononce sur le maintien ou non de M. PANNETIER dans ses fonctions d'adjoint.

Désignation de 2 assesseurs pour le vote à bulletin secret, valable pour les 3 autres dossiers.

En l'absence de Mme Carole TORRES qui a quitté la séance, les deux assesseurs désignés sont Mme Mélina JOLI et Mme Sophie BORNE.

**Votants : 15    Oui : 0    Non : 15    Blancs : 0**

**15 VOIX POUR LE NON MAINTIEN**

**Monsieur Patrick PANNETIER n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint**

**DOSSIER N°2 – AFFAIRES GÉNÉRALES – MAINTIEN OU NON AU POSTE D'ADJOINT DE M. Jean-Claude MAGES – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Considérant la demande écrite de retrait de la totalité des délégations de M. MAGES, 3<sup>ème</sup> Adjoint, à Monsieur le Maire en date du 15 avril 2021, je vous informe que l'arrêté de retrait de ces délégations a été pris le 20 avril 2021 pour être exécutoire à compter du 21 avril 2021.

Considérant l'élection des adjoints en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-18 du C.G.C.T., il convient désormais que le Conseil municipal se prononce sur le maintien ou non de M. MAGES dans ses fonctions d'adjoint.

Vote à bulletin secret

**Votants : 15    Oui : 0    Non : 15    Blancs : 0**

**15 VOIX POUR LE NON MAINTIEN**

**Monsieur Jean-Claude MAGÈS n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint**

**DOSSIER N°3 – AFFAIRES GÉNÉRALES – MAINTIEN OU NON AU POSTE D'ADJOINT DE MME Patricia CHENEL – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Considérant la demande écrite de retrait de la totalité des délégations de Mme CHENEL, 6<sup>ème</sup> Adjointe, à Monsieur le Maire en date du 15 avril 2021, je vous informe que l'arrêté de retrait de ces délégations a été pris le 20 avril 2021 pour être exécutoire à compter du 21 avril 2021.

Considérant l'élection des adjoints en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-18 du C.G.C.T., il convient désormais que le Conseil municipal se prononce sur le maintien ou non de Mme CHENEL dans ses fonctions d'adjointe.

Vote à bulletin secret

**Votants : 15    Oui : 0    Non : 15    Blancs : 0**

**15 VOIX POUR LE NON MAINTIEN**

**Madame Patricia CHENEL n'est pas maintenue dans ses fonctions d'adjointe**

**DOSSIER N°4 – AFFAIRES GÉNÉRALES – MAINTIEN OU NON AU POSTE D'ADJOINT DE M. Florian REYROLLE – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Considérant la demande écrite de retrait de la totalité des délégations de M. REYROLLE, 7<sup>ème</sup> Adjoint, à Monsieur le Maire en date du 15 avril 2021, je vous informe que l'arrêté de retrait de ces délégations a été pris le 20 avril 2021 pour être exécutoire à compter du 21 avril 2021.

Considérant l'élection des adjoints en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-18 du C.G.C.T., il convient désormais que le Conseil municipal se prononce sur le maintien ou non de M. REYROLLE dans ses fonctions d'adjoint.

Vote à bulletin secret

**Votants : 15    Oui : 0    Non : 15    Blancs : 0**

**15 VOIX POUR LE NON MAINTIEN**  
**Monsieur Florian REYROLLE n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint**

**DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE**

**. MP 2021-04-02 du 13 avril 2021 :** Marché de fauchage des voies et chemins communaux avec EURL RIEU de 84200 CARPENTRAS pour un montant total annuel HT de 12.789,23€ et TTC de 15.347,14 € pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois sans excéder 3 ans.

**. DGS 2021-04-15 du 20 avril 2021 visa en Préfecture le 21/04/21 :** Mise à disposition gratuite d'un algéco à MOBY PARC sur le site de la piscine.

**Fin de la séance à 19 H 57**

Le Maire, Yves CAZORLA

Le Secrétaire, Jean-Luc CANILLOS

